

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2246 à 2255présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article entérine un renversement complet de la logique de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Ce dispositif, dont la vocation était de sauvegarder les emplois, devient, dans le cadre du présent article, une modalité des plans de licenciement. C'est la raison pour laquelle les auteurs de l'amendement demandent sa suppression.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2246	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2247	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2248	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2249	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2250	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2251	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2252	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2253	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2254	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2255	de	M.	André CHASSAIGNE